

# **Mairie de Tessancourt-sur-Aubette**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 23 septembre 2010**

L'an deux mille dix le 23 septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Maurice REUBRECHT, Maire.

**PRESENTS** : M. REUBRECHT Maire, MM. FOPPOLO, RILLER, ROLETTI, adjoints.  
Mmes, COLTIN MOITAS, , MM. ROUARD., LEDENT DEFAULT . Conseillers municipaux.

**ABSENTS** : Melle FRADET, Mme BAUVE Mme GUINEBERT  
**ABSENT EXCUSE** : Mme FAVROU pouvoir M REUBRECHT

**SECRETAIRE** : M RILLER

**Le compte rendu de la réunion du 23 JUIN 2010**  
**N'a pas fait l'objet de remarque**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I AVENANT CONTRAT RURAL N°2 Présenté Par Monsieur REUBRECHT**

En octobre 2004 l'ATELIER 15 à été retenu pour la maîtrise d'œuvre des 3 actions (Accueil Péri-scolaire – Logement de Fonction - Atelier Garage) pour un montant de 30 012,98 € soit 11,5 %

Un avenant N°1 à été rédigé avec l'architecte ATELIER 15 représenté par monsieur BERTRAND pour les actions 1 et 2 au cours de l'année 2008 Une partie du contrat de maîtrise d'œuvre a été sous-traitée à Jérôme MARTIN du BOSC architecte D.P.L.G pour les actions 1 et 2 d'un montant de 4772,33 €

Les actions 1 et 2 (Accueil péri-scolaire – Logement de Fonction) sont terminées reste à mettre en œuvre l'action 3 (Atelier Garage)

Le conseil ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire l'Autorise à signer avec le cabinet ATELIER 15 représenté par monsieur BERTRAND l'avenant n°2 donnant une partie de cette sous traitance à monsieur MARTIN DUBOSCQ sur le reliquat de l'enveloppe établie pour la maîtrise d'œuvre pour l'action N°3.

#### **II PROROGATION PHASE 3 ATELIER GARAGE CONTRAT RURAL présenté par M. FOPPOLO**

Monsieur le FOPPOLO rappelle que le contrat rural concernant 3 opérations (Accueil Péri-scolaire, Logement de Fonction et Garage Atelier) a été signé avec le conseil Général des Yvelines et la Région le 23 mars 2007.

Deux opérations Accueil Péri-scolaire et Logement sont terminées. Le contrat venant à terme en 2010 pour la phase 3 Atelier Garage il est indispensable de le proroger pour conserver les subventions affectées à ce programme.

Le conseil ayant entendu l'exposé de Monsieur FOPPOLO, autorise Monsieur le Maire à proroger le contrat rural et signer la délibération.

### **III COMMISSION PLAN LOCAL D URBANISME**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du désir de monsieur GEORGE domicilié Rue du Moulin Brûlé d'intégrer la commission PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le conseil municipal ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire accepte cette candidature au sein de cette commission et rappelle

- qu'il devra tenir secret les affaires qu'il sera appelé à traiter et s'abstiendra d'utiliser à des fins personnelles ou en faveur de tiers les renseignements obtenus au cours des délibérations.
- Qu'il ne pourra pas assister aux réunions pour des projets dans lequel il est personnellement impliqué.

### **IV QUESTIONS DIVERSES :**

4.1 Déclarations d'Intention d'aliéner : Monsieur RILLER Présente à l'assemblée, les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie pour les propriétés suivantes

- PROPRIETE BEURAIN EX THELU RUE DES PETITES FONTAINES F 339  
MAISON + TERRAIN
- PRIX 460 000.00 €
- PROPRIETE BENAMORE PANEFIEU 32 GRANDE RUE 1130 M2 MAISON +  
TERRAIN
- PRIX 183 000.00 €

Le conseil à l'unanimité ne fait pas valoir son droit de préemption concernant ces propriétés

4.2 Plan Local d'Urbanisme : Monsieur Riller précise qu'en date du 7 Septembre 2010, la commission PLU s'est réunie à l'issue de laquelle des propositions ont été faites pour des procédures de modification simplifiée. Un rendez-vous est pris pour le 15 Octobre prochain avec la D.D.E.A. à confirmer, et le Cabinet Hubert sera également contacté, une proposition de date sera faite pour le 19 Octobre. Monsieur Riller propose de réunir la commission PLU le mercredi 20 octobre en soirée

4.3 TELETHON : Monsieur le Maire donne à l'assemblée la réponse faite des Présidents du Conseil Général des Yvelines et de la Région concernant leur participation financière au projet organisé par la commune réponse : l'argent public n'a pas vocation à financer les actions caritatives.

4.3 Dates à retenir :

- 05.10.2010 SIDEME réunion des élus à 18h00 médiathèque des Mureaux,
- 16/10/2010 loto organisé par le Comité des Fêtes
- 04/11/2010 prochain conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30